

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 04 JUILLET 2011

L'an deux mille onze et le quatre juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE – J. FERNANDES - M. PORTES - J.P. ROUANET - R. BERINGUIER - D. NADALIN – M. F. SAURIN - T. MARTY - G. ESTAMPE - Ph. BOUCHE - G. CABESSUT- A. M. FERNEKESS - L. BONHOMME – N. REY - M. CAMP – C. ECHARDOUR - V. RICCI - D.HENRY – R.M. URRIOLEBEITIA

Absents excusés : A. LEGRAND - M.B. PANASSIE - B. DE SOUSA - N. DEYSSON

Absents : T. PLAGNOL - A. MASSOT - D. MALHAIRE

Procuration de M.B. PANASSIE à D. NADALIN
Procuration de N. DEYSSON à T. MARTY
Procuration de A. LEGRAND à Ch. FAURIE

Secrétaire de séance : Monsieur Louis BONHOMME a été nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI 2011

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2011 est approuvé.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle qu'aux termes de l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune". C'est donc d'une compétence générale dont est investi le conseil municipal pour délibérer des affaires communales.

Toutefois, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité que pour des motifs de bonne administration (ne pas alourdir inutilement les débats du conseil municipal avec des points relevant de la gestion quotidienne de la commune), le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs qui figurent à l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur FAURIE rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 15 Mars 2008, l'assemblée lui a conféré l'ensemble des délégations d'attributions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Depuis le dernier Conseil Municipal, par décision du 1^{er} juin 2011, Monsieur le Maire a arrêté le choix des entreprises dans le cadre du marché de travaux relatif à l'extension de l'école maternelle –Phase 3. Il s'agit de :

Lot 1 (Démolitions) : Entreprise M.T.T.P. pour un montant de 42.149,43 € TTC,

Lot 2 A (Voirie, Réseaux, Divers) : Entreprise M.T.T.P. pour un montant de 19.910,05 € TTC,

Lot 2 B (Fondations, gros-oeuvre, maçonnerie, enveloppe ossature bois, étanchéité, zinguerie), Lot 2 C (Menuiseries extérieures, serrurerie), Lot 3 (Menuiseries intérieures) : Entreprise MOREIRA pour un montant de 439.026,70 € T.T.C.

Lot 4 (Plâtrerie / Cloisons et faux-plafond) : Entreprise LDMS pour un montant de 44.990,72 € TTC,

Lot 5 (Plomberie / Sanitaires, Ventilation mécanique, chauffage) : Entreprise PCC pour un montant de 92.671,02 € TTC,

Lot 6 (Electricité courants forts, courants faibles) : Entreprise LUCELEC pour un montant de 41.480,45 € TTC

Lot 7 (Peinture et revêtements muraux, sols souples, carrelage) : Entreprise BMS pour un montant de 53.802,36 € TTC .

Soit un total de 734.030,73 € T.T.C.

ELECTION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du 23 Mai dernier, le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. a été porté à 12 (6 représentants du Conseil Municipal et 6 membres désignés par le Maire) du fait de l'élection d'un nouvel adjoint au Maire qui n'était pas jusqu'à lors, membre de ce Conseil d'Administration.

S'agissant de ce fait d'un nouveau Conseil d'Administration et non du remplacement d'un siège vacant, il convient aujourd'hui de procéder à l'élection des membres élus de ce Conseil d'Administration au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

Liste 1 : Marie-Françoise SAURIN, Ghislaine CABESSUT, Valérie RICCI, Marie PANASSIE, Maryse CAMP, Dominique MALHAIRE,

Liste 2 : Rose-Marie URRIOLEBITIA

Le résultat du vote est le suivant : la liste 1 obtient 5 sièges (Marie-Françoise SAURIN, Ghislaine CABESSUT, Valérie RICCI, Marie PANASSIE, Maryse CAMP) et la liste 2, 1 siège (Rose-Marie URRIOLEBEITIA).

ELECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SIVOM DE FRONTON (ORDURES MÉNAGÈRES)

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de Michel SOULIGNAC, jusqu'ici représentant de la Municipalité au sein du SIVOM de Fronton (Ordures Ménagères), il convient de désigner un nouveau délégué titulaire, aux côtés de M. Robert BERINGUIER.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part de la candidature de Alain LEGRAND.

Aucun autre élu n'étant candidat, Monsieur FAURIE invite chacun des élus à passer au vote.

Le résultat de ce vote est le suivant : Monsieur Alain LEGRAND est élu à l'unanimité des voix comme délégué titulaire de la commune au SIVOM de Fronton.

ELECTION DE NOUVEAUX DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX HERS - GIROU

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de Michel SOULIGNAC, jusqu'ici délégué titulaire de la municipalité au sein du syndicat des Eaux Hers - Girou, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire, aux côtés de M. Alain LEGRAND, désigné délégué titulaire en mars 2008 ; Monsieur le Maire précise que Philippe BOUCHE et Nadine REY, avaient dans le même temps été désignés délégués suppléants.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part de la candidature de Philippe BOUCHE.

Monsieur BOUCHE devant à son tour être remplacé en tant que délégué suppléant, Monsieur le Maire propose à ce titre la candidature de M. Robert BERINGUIER.

Aucun autre élu ne se portant candidat, Monsieur FAURIE invite chacun des élus à passer au vote.

Le résultat de ce vote est le suivant : Monsieur Philippe BOUCHE est élu à l'unanimité des voix comme délégué titulaire de la commune au Syndicat des Eaux Hers Girou et Monsieur Robert BERINGUIER est élu à l'unanimité des voix comme délégué suppléant de la commune au Syndicat des Eaux Hers Girou

ELECTION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AU COLLÈGE DES COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD TOULOUSAIN

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a désigné, en début de mandat, un représentant au collège des communes n'ayant pas délégué leur compétence en matière de SCOT. Il expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de Michel SOULIGNAC, jusqu'ici représentant de la municipalité au sein de ce collège, il convient de désigner un nouveau représentant.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part de la candidature d'Alain LEGRAND.

Aucun autre élu ne se portant candidat, Monsieur FAURIE invite chacun des élus à passer au vote.

Le résultat de ce vote est le suivant : Monsieur Alain LEGRAND est élu à l'unanimité des voix comme représentant au collège des communes n'ayant pas délégué leur compétence en matière de SCOT.

ELECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SYNDICAT D'ELECTRICITÉ DU CANTON DE FRONTON

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée que la commune dispose de 2 délégués titulaires au Syndicat d'Electricité du canton de Fronton. Il expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de Michel SOULIGNAC, jusqu'ici délégué titulaire de la municipalité au sein de ce syndicat, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire, aux côtés de M. Robert BERINGUIER, désigné délégué titulaire en mars 2008.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de procéder à cette élection et lui fait part de la candidature d'Alain LEGRAND

Aucun autre élu ne se portant candidat, Monsieur FAURIE invite chacun des élus à passer au vote.

Le résultat de ce vote est le suivant : Monsieur Alain LEGRAND est élu à l'unanimité des voix, délégué titulaire au Syndicat d'Electricité du canton de Fronton.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

C.M.J. : PROJETS « BRASSARDS » ET NOUVEAUX DISTRIBUTEURS DE SACHETS « SOLO »

Rapporteurs : Guillaume HENRY, Maëlle LEROUX, Léna FERNEKES

Projet de brassards : il s'agit de fournir aux 500 jeunes Boulocains empruntant les transports scolaires à la rentrée prochaine (de l'école maternelle au lycée) des brassards fluorescents afin que leur sécurité soit mieux assurée. Le coût de ce projet s'élevant à 1564,10 €, le Conseil municipal adulte être consulté. Ce dernier donnant son accord à l'unanimité, le projet est approuvé.

Il est précisé que ces brassards seront distribués en même temps que la carte de bus par le personnel d'accueil de la Mairie.

Acquisition de 2 nouveaux distributeurs de sachets solo : face à la quantité de déjections canines sur l'Esplanade de Verdun et dans la rue du Vigé, le C.M.J. propose d'installer sur ces 2 nouveaux sites des distributeurs de sachets « solo » dont le coût unitaire s'élève à 308 € T.T.C. Compte tenu de l'importance de ce coût, le Conseil municipal adulte doit être consulté. Ce dernier donnant son accord à l'unanimité, le projet est approuvé.

Il est précisé que les services techniques municipaux seront sollicités pour la mise en place de ces nouveaux équipements.

Autre projet à venir : le C.M.J. a pour projet d'aider, à la Toussaint, les personnes âgées à porter des fleurs au cimetière. Une tirelire serait présentée à ces personnes pour recueillir des fonds pour pouvoir replanter de nouveaux arbres au cimetière suite aux dégâts occasionnés par la tempête du 24 janvier 2009.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS D'ECOLE DU TROISIEME TRIMESTRE

Rapporteur : Josette FERNANDES

Conseil d'Ecole Ecole Elémentaire :

La classe transplantée s'est déroulée sur le Bassin d'Arcachon. Les enseignants remercient la mairie pour la participation au financement et la mise à disposition d'un agent communal à l'occasion de ce séjour.

En ce qui concerne la prochaine rentrée, l'école devrait compter 270 élèves répartis en 11 classes auxquels s'ajoutent les 12 élèves de la CLIS ; le poste de maître E du RASED devrait être fermé ; pour ce qui est des intervenants en langue, 24 postes sur 30 seront supprimés dans la Haute-Garonne ; un poste d'AVS arrive à terme fin septembre et un autre, fin juillet. De nombreuses inquiétudes sont soulevées.

Pour ce qui est des travaux, les travaux sur le chauffage et l'éclairage dans les 4 classes les plus anciennes de l'école ont satisfait élèves et enseignants.

Conseil d'Ecole Ecole Maternelle :

En ce qui concerne la prochaine rentrée scolaire, les prévisions d'effectifs portent sur 181 élèves (59 PS, 53 MS, 69 GS), ce qui fera une moyenne de 31 élèves par classe. Les mêmes observations qu'à l'école élémentaire sont faites pour le RASED ;

Pour ce qui est des travaux programmés, les travaux relatifs à l'extension de l'école Phase 3 commencera le 1^{er} jour des vacances scolaires ; La circulation sera effective à la rentrée et les classes seront utilisables à compter de la rentrée des vacances de Toussaint.

La classe transplantée à Vieille Aure s'est une nouvelle fois très bien passée.

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ SUR LES MESURES RÉCENTES RELATIVES AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION

Rapporteur : Josette FERNANDES

Madame FERNANDES informe l'Assemblée de différentes mesures prises ces derniers mois concernant le service public de l'éducation et touchant directement nos écoles.

Il s'agit d'abord du démantèlement des R.A.S.E.D., annoncé depuis plusieurs années par le gouvernement en place. A cet égard, en ce qui concerne notre secteur géographique, le poste de maître E ne figure pas au mouvement et sera donc très probablement supprimé ; par ailleurs, le rayon d'intervention du réseau actuel, déjà étendu par le passé, devrait être encore élargi à la rentrée.

Il convient encore d'évoquer l'enseignement des langues étrangères à l'école élémentaire et la suppression annoncée de 24 postes d'intervenants Education Nationale sur 30 à la prochaine rentrée dans la Haute-Garonne ; le gouvernement prône par ailleurs la pratique précoce d'une langue vivante mais ne donne pas et même retire les moyens correspondants.

Il y a lieu de déplorer enfin la situation des AVSi et AVSco intervenant sur les CLIS ou qui accompagnent certains enfants ayant des difficultés, dont les contrats connaissent des interruptions préjudiciables au bon fonctionnement des enseignements.

Madame FERNANDES propose au Conseil Municipal de se prononcer contre les mesures exposées ci-dessus qui mettent à mal le service public de l'Education. Il est précisé qu'une copie de la présente délibération sera adressée à l'Inspection d'Académie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la proposition présentée.

ACQUISITION DE MOBILIER ET DIVERS ÉQUIPEMENTS POUR LES ÉCOLES – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Josette FERNANDES

Madame FERNANDES rappelle au Conseil Municipal la demande faite par les équipes enseignante de l'école élémentaire au moment du vote du budget primitif concernant l'acquisition d'équipements et de mobilier complémentaire.

Elle présente à l'Assemblée les devis suivants:

LA CAMIF d'un montant de 4.769,45 € T.T.C, pour les besoins de l'école élémentaire comprenant un meuble à dessins, un bureau de maître, un fauteuil de maître, 4 chaises, 4 bancs, une armoire, 1 meuble bas, 1 chariot, une armoire, un téléviseur et une imprimante,

DELAGRAVE pour les besoins de l'école maternelle d'un montant de 277,47 € T.T.C. comprenant 8 chaises,

LA CAMIF d'un montant de 617,07 € T.T.C, pour les besoins de l'école maternelle comprenant 3 bancs et 3 imprimantes,

NATHAN pour les besoins de l'école maternelle d'un montant de 1.752,90 € T.T.C. comprenant 2 grands meubles, 2 sur-meubles, 1 table informatique et un présentoir en bois.

L'ensemble s'élevant à 7.417,17 € T.T.C.

Madame FERNANDES propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de ces acquisitions et de solliciter du Conseil Général une subvention pour l'acquisition de ce matériel nécessaire au bon fonctionnement des écoles de la commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Josette FERNANDES

- Crèche : actuellement, 26 enfants de Bouloc fréquentent la crèche et 4 de Villaudric ; la liste d'attente compte 31 enfants de Bouloc et 5 de villaudric ;

- R.A.M. : les portes ouvertes du R.A.M. ont eu lieu le 30 juin et ont connu un vif succès grâce au dynamisme de notre animatrice ;

- A.L.A.E. : un bilan de l'action CLAS a été présenté le 17 juin dernier ; celui-ci, suivi par 10 enfants est très positif ; cette action se poursuivra l'an prochain en essayant d'impliquer plus fortement les parents ; la fête de l'A.L.A.E. a eu lieu le vendredi 24 juin en soirée et a été là encore très réussie ;

- A.L.S.H. : 2 bivouacs sont prévus cet été ;

- Enfance Jeunesse : en ce qui concerne le Projet Educatif Local, le pré-diagnostic sera présenté aux élus le 11 juillet prochain ; des animations sont en cours de préparation, l'une (concert) à l'occasion du forum des associations le 3 septembre prochain et l'autre consistant dans un après-midi jeux sera proposée le 24 septembre ;

- Bibliothèque : une fête pour les 10 ans de la bibliothèque est en cours de préparation.

<p>COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX ET DU PATRIMOINE COMMUNAL</p>

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE PHASE III - DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN rappelle que dans le cadre des travaux de reconstruction de l'école maternelle prévus au Budget Primitif 2011, une procédure de marché (M.A.P.A.) a été

engagée avec un avis d'appel public à la concurrence publié sur le site internet e-marchespublics.com et dans la Dépêche du Midi du 24 mars 2011.

Il indique encore que seuls les groupements d'entreprises étaient autorisés à remettre une offre et que sur les 2 offres reçues, seule une était conforme au cahier des charges.

Par décision du 1^{er} juin 2011, le Maire a arrêté le choix des entreprises. Il s'agit de :
Lot 1 (Démolitions) : Entreprise M.T.T.P. pour un montant de 42.149,43 € TTC,
Lot 2 A (Voirie, Réseaux, Divers) : Entreprise M.T.T.P. pour un montant de 19.910,05 € TTC,
Lot 2 B (Fondations, gros-oeuvre, maçonnerie, enveloppe ossature bois, étanchéité, zinguerie), Lot 2 C (Menuiseries extérieures, serrurerie), Lot 3 (Menuiseries intérieures) : Entreprise MOREIRA pour un montant de 439.026,70 € T.T.C.
Lot 4 (Plâtrerie / Cloisons et faux-plafond) : Entreprise LDMS pour un montant de 44.990,72 € TTC,
Lot 5 (Plomberie / Sanitaires, Ventilation mécanique, chauffage) : Entreprise PCC pour un montant de 92.671,02 € TTC,
Lot 6 (Electricité courants forts, courants faibles) : Entreprise LUCELEC pour un montant de 41.480,45 € TTC
Lot 7 (Peinture et revêtements muraux, sols souples, carrelage) : Entreprise BMS pour un montant de 53.802,36 € TTC .

Soit un total de 734.030,73 € T.T.C.

Monsieur NADALIN ajoute qu'un dossier de demande d'inscription à la programmation départementale 2011 a été déposé en fin d'année 2010 sur la base d'un montant estimatif de travaux de 510.950,00 € H.T. et que la commune sera subventionnée par le Conseil Général pour cette année à hauteur de 20.438,00 € représentant 40 % d'une part de travaux plafonnée à 10 % de cette estimation.

Pour obtenir cette aide, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Monsieur NADALIN sollicite également une subvention pour le montant de travaux non pris en compte lors du 1^{er} examen du dossier par le Conseil Général.

Il propose au Conseil Général de solliciter du Conseil Général, dans les conditions précisées ci-dessus une subvention pour cet investissement important pour l'école maternelle de la commune.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

PROGRAMMATION 2012 – CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRÉ - ECOLE MATERNELLE

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN rappelle au Conseil Municipal que pour l'année 2011, la commune a été retenue par le Conseil Général pour la phase III de la reconstruction de l'école maternelle pour un financement correspondant à 10 % du montant estimatif des travaux s'élevant à 510.950,00 € H.T.

Monsieur NADALIN indique à l'Assemblée qu'il est opportun à ce titre de déposer auprès du Conseil Général une nouvelle demande d'inscription à la programmation départementale pour ce projet, d'une part pour un complément de financement, mais aussi du fait du montant réel du marché de travaux qui porte sur un montant de 613.738,07 € H.T.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général une inscription à la programmation 2012 pour la construction de 2 classes, de sanitaires et de rangements à l'école maternelle et ce pour le montant réel des travaux s'élevant à 613.738,07 € H.T.

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la demande d'inscription à la programmation départementale 2012 des constructions scolaires du 1^{er} degré pour un complément de financement de la 3^{ème} phase de reconstruction de l'école maternelle.

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE - MISSIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE CALCUL RÉGLEMENTAIRE « RÉGLEMENTATION THERMIQUE » 2005 ET POUR LA COORDINATION SSI (SÉCURITÉ INCENDIE)

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN rappelle au Conseil Municipal que le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension de l'école maternelle, a été confié en février 2000 au cabinet Jean NOUVEL, architecte mandataire et au bureau d'études GINGER BEFS, cotraitant, pour un montant de 78.076,09 € T.T.C.. Il rappelle encore que la réalisation des travaux se fait en tranches successives et que c'est la 3^{ème} phase d'extension qui va être réalisée cette année.

Dans ce cadre, un nouveau permis de construire a dû être déposé et Monsieur NADALIN indique à l'Assemblée que toutes les constructions neuves dont le permis a été déposé après le 1^{er} septembre 2006, sont soumises à la réglementation thermique RT 2005, notamment dès que la superficie de l'extension est supérieure à 150 m² ou à 30% de la superficie existante. Il convient par ailleurs de prévoir une mission de coordination SSI (Sécurité incendie) obligatoire désormais dès qu'un système de sécurité incendie existe dans un établissement.

Cette évolution de la réglementation nous conduit donc à réaliser une étude thermique complémentaire à la mission initialement confiée au maître d'œuvre (bureau d'études GINGER B.E.F.S.) qui porte sur un montant de 1.196,00 € T.T.C. et une mission de coordination SSI qui s'élève à 1.794,00 € T.T.C.

Monsieur NADALIN indique donc qu'il convient de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant sur un montant total de 2.990,00 € T.T.C., ce qui portera le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 81.066,09 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose donc au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux d'extension de l'école maternelle portant sur la réalisation par le bureau d'études GINGER – BEFS des 2 missions précitées et représentant un montant de 2.990,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la proposition présentée et autorise le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre ainsi présenté.

MISE EN PLACE D'UNE CLÔTURE, D'UN PORTAIL ET POSE DE MENUISERIES PVC À LA MAISON DU GARDIEN DU COMPLEXE SPORTIF – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN rappelle à l'assemblée que dans le cadre du budget primitif 2011, des travaux de création d'une clôture, de mise en place d'un portail et de menuiseries PVC à la maison du gardien du complexe sportif ont été prévus. Il informe l'Assemblée que plusieurs fournisseurs ont été consultés et présente les meilleurs devis obtenus, à savoir pour la clôture, le devis de la société DIRICKX qui porte sur un montant de 1.896,92 € T.T.C., pour le portail, le devis de la SARL SARTOR pour un montant de 1.501,40 € T.T.C., et pour les menuiseries, celui de l'entreprise KUENTZ, portant sur un montant de 8.981,96 € T.T.C.

L'ensemble représente un montant total de 10.351,40 € H.T., soit 12.380,27 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de travaux de création d'une clôture, de mise en place d'un portail et de menuiseries PVC à la maison du gardien du complexe sportif pour un montant de 12.380,27 € T.T.C. et de solliciter du Conseil Général une subvention pour des travaux permettant de meilleures conditions d'habitation de la maison du gardien du complexe sportif.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

TRAVAUX DE RÉNOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL N°1, ACQUISITION DE BUTS DE FOOTBALL, ACQUISITION D'UNE CLÔTURE PARE-BALLONS – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe l'assemblée qu'il convient de faire certains travaux sur le terrain de football n°1 dont l'état ne permet plus aujourd'hui la bonne pratique du football. Il convient en outre d'acquérir de nouveaux buts, d'acheter une clôture pare-ballons et d'équiper la salle omnisports d'une protection pour la partie basse du mur, côté terrain.

Il informe l'Assemblée que plusieurs entrepreneurs ont été consultés et présente les devis de la société TURFPLAC pour la rénovation du terrain et les buts, d'un montant de 11.409,84 € T.T.C., et celui de la société DIRICKX pour la clôture pare-ballons, d'un montant de 2.416,30 € T.T.C. L'ensemble représentant un montant de 13.826,14 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'accepter cette offre et de solliciter du Conseil Général une subvention pour cet investissement qui permettra une meilleure utilisation des installations du complexe sportif.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

REPRISE DES ENDUITS D'UNE FAÇADE DU BÂTIMENT DE LA CANTINE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe l'assemblée de la nécessité de rénover les enduits de la façade arrière de la cantine. Il informe l'Assemblée que plusieurs entreprises ont été consultées et présente le devis de la société Jean-Louis ROUQUETTE portant sur un montant de 2.880,67 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'accepter le principe de la reprise des enduits d'une façade du bâtiment de la cantine pour un montant de 2.880,67 € T.T.C. et de solliciter du Conseil Général une subvention pour des travaux permettant de préserver l'état des locaux concernés.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS

Rapporteur : Daniel NADALIN

BATIMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE :

Le marché de travaux a été signé. Une réunion sur site avec l'ensemble des entreprises aura lieu le jeudi 26 Mai avec l'ensemble des entreprises titulaires du marché. Les travaux ont commencé début juin. Pour ce qui est de la charpente, les travaux devraient être achevés avant la fête locale.

Les travaux de gros-oeuvre sont également en cours.

EXTENSION ECOLE MATERNELLE :

Des réunions de préparation du chantier avec l'ensemble des entreprises ont lieu depuis début juin. Une rencontre a lieu le 16 juin avec les enseignants de l'école, les représentants des parents d'élèves, les responsables du service des écoles et de l'ALAE en présence de l'architecte pour expliquer le déroulement du chantier et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux difficultés liées aux délais impartis. Une autre réunion est d'ores et déjà planifiée pour le 1^{er} septembre sur site.

Les locaux devant être démolis ont été vidés de leur contenu par les services municipaux dès le 22 juin en accord avec les enseignants ;

Les installations de chantier sont en cours d'aménagement, les travaux commençant dès le 4 juillet.

PROJET DE P.A.J. :

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les jeunes du P.A.J. dont on peut souligner la bonne implication ; l'architecte travaille sur un avant-projet qui sera présenté aux services techniques le 6 juillet prochain ;

CLOTURE MAISON DE GARDIEN : la pose de la clôture de la maison du gardien du complexe sportif par les Services Techniques est achevée ;

SALLE OMNISPORT – Problèmes de fuites d'eau :

L'avocat contacté a présenté une liste de documents qu'il convient de lui fournir pour pouvoir diligenter une expertise judiciaire.

BATIMENT DE LA CRECHE :

Les barrières demandées (et fournies) par l'association Babillage ont été posées par les services techniques.

**COMMISSION FINANCES
ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle que le marché de travaux relatif à l'extension de l'école maternelle a été signé pour un montant bien supérieur à l'estimation de la maîtrise d'oeuvre et par conséquent supérieur à l'inscription budgétaire prévue. Le besoin de financement supplémentaire s'élève à 130.000,00 €.

Monsieur FAURIE propose de différer certaines opérations prévues au Budget Primitif pour pouvoir supporter, sans ouverture de crédits supplémentaires, ce surcoût : il s'agit de l'acquisition du terrain Castaing (100.000,00 €) et d'une partie de l'enveloppe budgétaire consacrée à la construction du nouveau P.A.J. (30.000,00 €) dont la réalisation ne devrait débuter qu'en fin d'année. L'opération budgétaire relative aux travaux d'extension de l'école élémentaire phase 3 sera parallèlement abondée des 130.000,00 € correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition présentée.

INFORMATIQUE : CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE PARC INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Rapporteur : Michel PORTES

Compte tenu de l'importance du parc informatique de la Mairie et de la bibliothèque municipale (16 postes), il semble opportun de signer un contrat de maintenance préventive et curative. Monsieur PORTES indique qu'il s'agit dans un 1^{er} temps de signer un contrat qui couvrira les 6 derniers mois de l'année et que 4 prestataires ont été consultés.

L'analyse des offres vient d'aboutir et c'est la société Home 31 qui a fait la meilleure proposition avec un travail de maintenance préventive plus poussé que dans les autres offres et un coût forfaitaire plus intéressant qui s'élève à 1500 € pour la période concernée.

Monsieur PORTES propose donc au Conseil Municipal d'accepter l'offre de la société Home 31 et d'autoriser le Maire à signer le contrat de maintenance correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition présentée.

COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET COMMUNICATION
--

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNION SPORTIVE FRONTONNAISE CYCLISME

Rapporteur : Thierry MARTY

Monsieur MARTY indique à l'Assemblée que compte tenu de l'organisation sur la commune de l'épreuve cycliste organisée par l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme pendant la fête locale, le 10 juillet prochain, il paraît opportun d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement exceptionnelle.

Monsieur MARTY propose au Conseil Municipal d'accorder à cette association un montant de 150,00 € à l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la proposition présentée.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COCHONNET BOULOCAIN

Rapporteur : Thierry MARTY

Monsieur MARTY rend compte à l'Assemblée de l'investissement important de l'association boulocaine dénommée « Cochonnet Boulocaïn » dans l'organisation du vide grenier du 26 Juin 2011. A ce titre, il propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 770 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la proposition présentée.

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Rapporteurs : Thierry MARTY, Gilbert ESTAMPE et Christian FAURIE

FETE LOCALE :

Elle aura lieu le week-end prochain. Le Conseil Municipal est convié pour la cérémonie qui se tiendra au Monument aux morts le dimanche 10 juillet à 10 h 45 ;

VIE ASSOCIATIVE

Une réunion de bilan avec l'ensemble des associations a eu lieu le 23 juin dernier elles sont globalement satisfaites de l'action de la municipalité même si quelques demandes demeurent non satisfaites : club-house au complexe sportif, court de tennis couvert...

FETE DU B.A.G. :

Elle a eu lieu le 26 juin dernier à la salle du Bascala de Bruguières. Monsieur FAURIE tient à féliciter la présidente du B.A.G., Maryse CAMP, pour ce spectacle de très grande qualité qui a rassemblé près de 800 personnes.

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

APPROBATION DE LA 5^{ème} MODIFICATION DU P.L.U.

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle les objets de la 5^{ème} modification du PLU :

- retoilettage du règlement pour tenir compte de l'évolution des règles d'urbanisme,
- modification du règlement pour tenir compte du concept de développement durable dans la ligne droite du Grenelle de l'environnement,
- diverses modifications du règlement à l'initiative de la commune,
- classement d'un arbre remarquable (zone 1UB de la Tuilerie),
- rectification d'une erreur matérielle portant sur la localisation de l'espace boisé à créer en limite de la zone AUFb (largeur 5 m),
- création de zones naturelles correspondant à l'habitat disséminé dans la zone agricole, et sans lien avec l'activité agricole,
- changement de destination des bâtiments implantés en zone agricole qui revêtent un intérêt patrimonial et dont le changement de destination n'est pas de nature à entraver l'activité agricole,
- modification de la liste des emplacements réservés,
- suppression du secteur 1UBa (lotissements Le Clos de la Tuilerie, Le Hameau des Ecoles, Le Petit Pré et Le Mas de Coppélia) : reclassement en 1UB,
- modification du classement de deux secteurs de la zone 2U en zone 2UC (desserte à terme par le réseau d'assainissement collectif) : route de Villaudric à proximité du complexe sportif, au bout du chemin de la Gargasse,
- modification du classement de deux parcelles initialement classées en zone 2U (chemin de Traouquet) : reclassement en zone 2AU,
- modification de l'orientation d'aménagement et du règlement de la zone AUFb des Pélissières : emprise de la voirie à 10 m.

Monsieur FAURIE confirme que la procédure de la 5^{ème} modification du PLU est aujourd'hui achevée.

Il rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 18/01/2010, la procédure de la 5^{ème} modification a été lancée et que lors des séances du Conseil Municipal du 19/07/2010 et du 24/01/2011, le projet de modification du PLU a été présenté dans le détail.

Il rappelle encore qu'il a été envoyé le 28/01/2011 aux personnes publiques associées à la 5^{ème} modification, un dossier du PLU en cours de modification pour avis.

Monsieur FAURIE expose ensuite les différents avis formulés par les personnes publiques associées :

- - la Direction Départementale des Territoires – Unité Territoriale Nord, a émis des observations notamment concernant le règlement graphique du PLU et plus particulièrement la liste des emplacements réservés qui devra être intégrée dans le règlement graphique. La matérialisation des espaces boisés classés sur le règlement graphique : la confusion sera impossible avec un plan de zonage en couleur. Aussi les bâtiments répertoriés en zone A au titre de l'article R 123.7 du CU ne sont pas très identifiables : le pastillage a été revu pour une meilleure identification. De plus, la

légende du règlement graphique fait référence à l'article L 123-1 pour l'identification des éléments paysagers remarquables, or depuis le Grenelle II cet article s'intitule L 123-1.5.7 : la légende a été rectifiée. La Direction Départementale des Territoires a également émis une observation sur le règlement écrit qui interdit sur l'ensemble des zones le stationnement des caravanes isolées constituant un habitat permanent pendant plus de trois mois consécutifs des occupants (cela aurait un caractère discriminatoire contraire aux dispositions de l'article L 110 du CU) : le règlement écrit a été modifié concernant les zones 2U et 2UC qui ne mentionneront pas cette interdiction.

- - la Chambre d'Agriculture a émis des observations portant sur les modifications permettant à certaines constructions non agricoles aujourd'hui en zone A d'être reclassées en zone Nh ou Nt : la note de synthèse annexée au dossier de la 5ème modification du PLU répond et à tous les exemples cités par la Chambre d'agriculture et explique que l'intérêt patrimonial a été apprécié sur le terrain à titre d'expert.
- - l'Agence Régionale de Santé a émis des observations notamment concernant la capacité de la station d'épuration : ce projet de modification n'augmente la charge de la station d'épuration que de 28 EqH, ce qui est négligeable. D'autre part, en ce qui concerne les contraintes acoustiques liées à l'implantation des voies de circulation, d'activités industrielles, artisanales et commerciales ou d'équipement de loisir, le règlement prend en compte le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictés et annexé au présent PLU. Enfin, concernant le schéma communal d'assainissement, il sera adapté afin de vérifier sa compatibilité avec les nouvelles règles d'urbanisme et le PLU de la commune.
- - avis du Conseil Général : aucune observation particulière.
- - avis du Conseil régional : aucune observation.
- - avis de l'Institut National d'Appellation d'Origine. : pas d'objection particulière.
- - avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse : avis favorable.
- - les autres personnes publiques associées n'ont pas formulé d'avis.

Monsieur FAURIE ajoute que toutes les observations des personnes publiques associées sont développées dans la note de synthèse annexée au présent dossier de PLU.

Il rappelle que l'arrêté municipal n° 11/27 du 21/02/2011 a ordonné l'ouverture de l'enquête sur le projet de la 5ème modification du PLU pour la période du 14/03/2011 au 14/04/2011 inclus. Un avis a été publié dans deux journaux diffusés dans le département au moins 15 jours avant le début de l'enquête et rappelés dans les huit premiers jours de l'enquête :

- la Dépêche du Midi : 1ère publication le 23/02/2011 et 2ème publication le 15/03/2011,
- le Petit Journal : 1ère publication le 25/02/2011 et 2ème publication le 18/03/2011.

L'enquête publique a été prolongée du 15/04/2011 au 29/04/2011 par l'arrêté municipal n°11/62 du 04/04/2011, suite à l'avis de la Direction Départementale des Territoires du 25/02/2011 sur le projet de modification du PLU dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées et d'autre part suite aux modifications apportées au règlement écrit du PLU notamment dans la zone naturelle (N). Cette prolongation a fait l'objet d'une publication dans deux journaux diffusés dans le département :

la Dépêche du Midi : parution le 07/04/2011,
le Petit Journal : parution le 08/04/2011.

Un affichage a été effectué en mairie et sur tous les panneaux de la commune à compter du 23/02/2011, sur toute la durée de l'enquête. La procédure d'enquête publique a fait l'objet également d'une publication dans le bulletin municipal « Boulac les Nouvelles » du mois de mars 2011.

Le registre et les documents de l'enquête publique étaient tenus à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur a tenu quatre permanences dont une pendant la période de prolongation de l'enquête publique : le mercredi 23 mars 2011 de 10 heures à 12 heures, le

vendredi 1er avril 2011 de 15 heures à 18 heures, le lundi 11 Avril 2011 de 9 heures à 12 heures et le jeudi 21 Avril de 10 heures à 12 heures.

Six requêtes ont été formulées sur le registre et un courrier a été adressé au Commissaire Enquêteur.

- ❖ la première requête concerne le souhait d'introduire une disposition précisant que l'article R 123-10-1 du Code de l'Urbanisme ne s'applique pas, notamment concernant la zone 2U. Le commissaire enquêteur explique dans son rapport que « l'application de cet article sur l'ensemble du PLU permet une densification non maîtrisée dans le cadre de divisions foncières futures » et que « cette remarque devrait trouver un écho favorable auprès de la commune qui est de plus en plus confrontée à des divisions foncières ». Monsieur le Maire propose donc de suivre l'avis du commissaire enquêteur, afin d'éviter une perte de maîtrise du foncier, dans les zones 2U et 2UC et AUF non desservies par l'assainissement collectif, et de rajouter dans l'article 2 la disposition suivante : « *Cette règle s'applique aux terrains existants ainsi qu'aux terrains issus de divisions constitutives de lotissements et aux terrains issus de divisions effectuées dans le cadre d'un permis de construire prévu à l'article R 431.24 du code de l'urbanisme* ».
- ❖ la deuxième requête concerne une demande d'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de la Tuilerie : le commissaire enquêteur conseille la prise en compte de cette demande dans un proche avenir. Monsieur le Maire précise qu'une ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du Vigé est en phase d'étude et qu'elle présente un intérêt stratégique pour la commune notamment en terme de déplacements.
- ❖ la troisième requête concerne une demande de classement des parcelles 427 à 429 lieu dit « Canette » situées actuellement en zone 2AU : le commissaire enquêteur précise que la zone 2AU a été créée dans une perspective d'aménagement d'ensemble et qu'il est difficile de changer une zone 2AU en 2U. Monsieur le Maire précise que cette zone ne constitue pas une dent creuse en raison de sa superficie et que ces parcelles devront faire partie d'une opération d'aménagement d'ensemble. Par ailleurs, cette demande n'entre pas dans le champ des objets de la présente modification.
- ❖ la quatrième requête concerne le souhait que soient ajustés les changements de catégories 3 et 4 des zones de bruit au positionnement réel des panneaux d'agglomération de la commune. Le commissaire enquêteur précise que cette demande ne concerne pas l'enquête publique en cours. Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal d'étudier cette demande dans le cadre de la prochaine modification du PLU.
- ❖ la cinquième requête concerne une erreur matérielle portant sur le positionnement d'une maison d'habitation sur la parcelle section A n° 704. Monsieur le Maire précise que cette erreur de positionnement a été corrigée et qu'il s'agit uniquement d'un problème de fond de plan et non une erreur cadastrale.
- ❖ la sixième requête concerne un certain nombre de modifications demandées par la commune, en cours d'enquête publique afin de répondre d'une part aux services de l'Etat et pour répondre à des besoins précis qui se sont manifestés d'autre part. Ces demandes de modification concernent :
 - le stationnement des caravanes : Monsieur le Maire propose de modifier les articles 2U1 et 2UC1,
 - le règlement de l'article N1 : suite à une réunion avec les services de la Préfecture, Monsieur FAURIE propose de modifier la rédaction de cet article,
 - le règlement de l'article N11 : Monsieur le Maire propose de rajouter une précision concernant les clôtures du secteur N,
 - la clarification de certaines dispositions du règlement écrit : Monsieur le Maire propose notamment de rectifier le cahier de recommandations architecturales qui semble trop directif dans sa formulation, de clarifier les dispositions concernant les clôtures en limites séparatives dans les zones urbaines, et enfin de clarifier les dispositions concernant le stationnement en séparant les règles pour les constructions, extensions et changements de destination d'une part et les lotissements d'autre part.

- le courrier envoyé au commissaire enquêteur concerne le souhait que soient développées les voies douces dans la commune notamment dans la zone des Bousquets et la zone commerciale. Le commissaire enquêteur indique que la commune est d'accord avec l'esprit de la demande. Monsieur le Maire précise que conformément aux objectifs du PLU, une étude d'un plan d'ensemble de liaisons douces sur l'ensemble de la commune est en cours et que la 6ème modification prévoit d'ouvrir une nouvelle voie dans le prolongement de la rue du château avec trottoirs et pistes cyclables.

Monsieur FAURIE rappelle à l'Assemblée que toutes ces demandes en cours d'enquête publique ont été présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 23/05/2011.

En conclusion de l'enquête publique, le commissaire enquêteur donne un avis favorable à la 5ème modification du PLU sans réserve ou recommandation de sa part.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport du commissaire enquêteur,
- d'approuver la 5^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune tel que présenté,
- de l'autoriser à procéder aux formalités de publicité de la présente délibération, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, en vue de son entrée en vigueur,
- que la délibération soit exécutoire après la transmission au Préfet et accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du 1er jour où il est effectué.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition présentée.

POSE D'UN COFFRET PRISES – PARKING DE LA MAIRIE 01 BR 0585

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'étude des travaux de pose d'un coffret prises sur le parking de la Mairie comprenant la fourniture et la pose d'un coffret prises, sur le parking de la mairie. Le coût total de ce projet est estimé à 4.809 € TTC.

Compte tenu de la participation du Syndicat Départemental sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de la subvention du Conseil Général, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 392 €.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal d'approuver le projet et de décider de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG, et après inscription et réalisation des travaux, de s'engager à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 1 392 € sur les crédits ouverts au budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition présentée.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION DE SAINT-JORY – CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

Rapporteur : Philippe BOUCHE

Monsieur BOUCHE informe l'Assemblée que les communes de Bruguières et Saint-Jory ont été retirées du périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Saint-Jory – Castelnau d'Estretfonds par arrêté préfectoral du 14 Décembre 2010, prenant effet au 1er Janvier 2011.

Il précise que l'article 1er des dispositions générales du statut du Syndicat des Eaux doit donc être modifié.

Le comité syndical du Syndicat des Eaux a décidé à l'unanimité des membres de modifier ainsi l'article 1er des dispositions générales des statuts en ce qui concerne le périmètre et la dénomination du Syndicat dans sa séance du 02/03/2011.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BOUCHE propose au Conseil Municipal d'approuver la décision du Syndicat de modifier la statuts en ce qui concerne le périmètre et la dénomination du Syndicat Intercommunal à vocation unique qui prend le nom de Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition présentée.

PARTICIPATION POUR NON-REALISATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT RUE JEAN JAURÈS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose à l'Assemblée qu'un projet de 13 logements et 2 locaux de service, situé 16 rue Jean Jaurès (PC 03107910S0042 – DB-EBM) ne remplit pas les conditions fixées par la règlement du Plan Local d'Urbanisme en nombre de place de stationnement.

En effet, l'article 1UA-12 du PLU indique qu'il est exigé pour les constructions à usage d'habitation une place de stationnement par 40 m² de SHON entamée et pour les constructions à usage de service et bureaux une place de stationnement par 100 m² de SHON entamée. Aussi en cas d'impossibilité technique, architecturale ou urbaine, le constructeur peut satisfaire à ses obligations en versant à la commune une participation fixée par délibération du Conseil Municipal en application des dispositions de l'article L 421-3 du Code de l'Urbanisme en vue de la création de parcs publics de stationnement.

Monsieur FAURIE rappelle que par délibération du 18/12/2006, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 4 000,00 € le montant de la participation dont les pétitionnaires devront s'acquitter pour chaque place manquante, réglementairement nécessaire pour la réalisation de leur projet.

Vu l'impossibilité pour le pétitionnaire de réaliser le nombre de places de stationnement requises et le nombre de places manquantes pour le projet, Monsieur FAURIE propose au conseil Municipal de fixer à 12 000,00 € la participation pour non réalisation des 3 places de stationnement manquantes du projet DB-EBM situé 16 rue Jean

Jaurès à Bouloc et de décider de créer 3 places de stationnement supplémentaires dans le cadre du réaménagement du domaine public dans la rue Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la proposition présentée.

AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Rapporteur : Christian FAURIE

- Construction logements sociaux et petits commerces zone des Pélissières : La fin des travaux de gros-œuvre sera fêté le 13 juillet prochain en présence de l'ensemble des partenaires d'Arcade qui ont permis la réalisation du projet ;
- Résidence pour personnes âgées : Colomiers Habitat est venue présenter son projet qui comprend 35 logements pour personnes âgées et 12 logements permettant d'introduire un peu de mixité dans le programme ;
- Logements sociaux Rue de la Pégou : les travaux ont commencé fin mars 2011 ;
- Aménagement Zone d'Activités de Cabaldos (projet Pythagore) : l'arrêté de commercialisation a été délivré par anticipation ; le 1^{er} permis de construire a été déposé ;
- Extension réseau assainissement rue de la Pégou : l'arrêté de mise en service de cette nouvelle tranche d'assainissement collectif est attendu d'un jour à l'autre ;
- SCOT du Nord Toulousain : la phase de concertation s'achève ;
- 6^{ème} modification du P.L.U. (Le Vigé) : le cabinet ADRET a remis son 1^{er} travail qui est en cours de validation par le service urbanisme.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL DE 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ÈME} CLASSE AU SERVICE DES ÉCOLES

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'assemblée que le réaménagement des postes du service des écoles nécessite une augmentation du temps de travail (+ 3 heures 30 par semaine) d'un adjoint technique de 2^{ème} classe stagiairisé le 1^{er} novembre 2010 sur un poste à 24 h 30 hebdomadaires

Il précise que toute modification de temps de travail d'un poste à temps non complet n'est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire que si cette modification excède 10 % du nombre d'heures initial de cet emploi (à la hausse ou à la baisse). Ce poste étant concerné par cette disposition, ce projet de modification de temps de travail sera soumis au C.T.P. lors de sa réunion du 7 juillet prochain.

Sous réserve de cet avis, Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal, - de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (24 h 30 hebdomadaires), à dater du 1^{er} septembre 2011 et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (28 h 00 hebdomadaires), à dater du 1^{er} septembre 2011,

étant précisé que ces modifications seront effectives après avis du Comité Technique Paritaire qui se réunira le 7 juillet 2011.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la proposition présentée.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE AU SERVICE DES ÉCOLES

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose qu'il convient, compte tenu du réaménagement des postes au service des écoles à compter de la prochaine rentrée scolaire, de pérenniser un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe précédemment occupé par un agent auxiliaire.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de créer 1 emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 20 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2011.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la proposition présentée.

COMMISSION VOIRIE ET SECURITE

POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS :

Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET

Monsieur ROUANET présente la situation des travaux de voirie au 4 juillet 2011 :

- Revêtement piste cyclable rue de la Violèze (entre l'école maternelle et le chemin de Fompigasse) : les travaux confiés à la société SCREG sont achevés ;
- Renforcement chemin des Brugues: la société Eiffage a obtenu le marché pour un montant de 67.650 € H.T. ; la p1ère phase des travaux est en cours de réalisation ; Monsieur ROUANET rappelle également que EDF-EN indemniserà la commune à hauteur de 30.000 € H.T. suite aux travaux de la centrale photovoltaïque ;
- Schéma global des liaisons douces : le SIV est en train de finaliser l'étude ;
- Cheminement piétonnier entre le complexe sportif et le Chemin des Brugues : une demande d'étude a été adressée au Conseil Général.

COMMISSION SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

POINT SUR L'ACTION DE LA COMMISSION

Rapporteur : Marie-Françoise SAURIN

1/ Jardins solidaires : les travaux en cours concernent la pose de l'abri commun, d'un sol en broyat, de tables et bancs de pique nique, de la clôture.
L'abri commun est en place .

2/ Atelier PIED : cet atelier s'est déroulé du 29 mars au 21 juin 2011 à raison de deux fois par semaine. 11 personnes l'ont suivi . Les évaluations individuelles se sont déroulées le 1^{er} juillet. La fédération française « EPMM sports pour tous » responsable de ce programme proposera au C.C.A.S. de la Mairie de Bouloc un bilan de cet atelier. D'ores et déjà plusieurs personnes sont en contact avec l'association « ChoY Li Fut » conventionnée par la municipalité pour assurer la continuité du programme intégré d'équilibre dynamique (PIED). Le CCAS a participé à hauteur de 36 € par personne.

3/ Vacances Seniors : 12 personnes se sont rendues dans le Golfe de Saint-Tropez du 06 au 10 Juin 2011. Ce séjour fut très apprécié. Une réunion bilan s'est tenue lundi 4 juillet. Un prochain séjour est envisagé pour l'année 2012. Le C.C.A.S a participé à hauteur 1353,00 € (Bus pour 420,00 €, achat de bandanas et casquettes pour 85,43 €, participation billet de train pour 829,50 €). La CARSAT a alloué au C.C.A.S la somme de 923,00 €.

4/ Trèfle à 4 Feuilles : le comité de pilotage s'est déroulé à la mairie de Bouloc le Lundi 6 Juin (voir compte rendu ci-joint).

5/ Forum Social : dans le cadre du forum social 2011, une journée de travail sur le thème des « Violences intrafamiliales » se déroulera à Lespinasse le vendredi 9 septembre 2011 (espace « canal des deux mers »).

Cette journée est proposée à tous les partenaires sociaux, élus mais plus largement à tous les professionnels susceptibles de rencontrer dans le cadre de leur activité professionnelle une situation de violence (médecins, structures scolaires, police municipale etc..).

6/ Plan canicule : suite au phénomène caniculaire exceptionnel de l'été 2003, un Plan National Caniculaire (P.N.C. a été élaboré afin de déterminer les actions à mettre en œuvre pour prévenir et réduire les conséquences sanitaires d'une canicule. Dans ce cadre, les mairies sont chargées d'identifier les personnes de plus de 65 ans, les personnes isolées et les personnes handicapées les plus vulnérables. Un registre nominatif de recensement des personnes à risque est ouvert à la Mairie.

Une lettre informative, un questionnaire ainsi qu'un dépliant d'information sur les risques liés à la canicule ont été envoyés aux personnes âgées repérées, de 65 ans et plus résidant dans la commune de Bouloc afin de les informer et de les inciter à se signaler auprès des services de la mairie

DIVERS

POINT SUR PROJET DE L.G.V.

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'assemblée que le fuseau alternatif au réseau D a été officiellement abandonné par le gouvernement. Les discussions se poursuivent car il faut maintenant faire un choix entre les différentes options possibles à l'intérieur du fuseau D.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2012

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle que le tirage au sort s'effectue à partir de la liste électorale. Pour pouvoir être juré, il faut être au moins âgé de 23 ans au 1^{er} janvier 2012.

Les noms des jurés tirés au sort sont Roseline ABILA épouse NOUXET, Riad SHOUEI, Laurent BOSCH, Jean BROUSSE, Marie-Louise CHENE épouse MIRABAL, Jean-Claude MINELLI, Emile PETIT, Marie-Thérèse WACQUEZ épouse DUPUIS et Joseph ROSSI.

La séance est levée à 23h00.

Relevé des délibérations :

2011/06/001	Fonctionnement des assemblées	Election membres C.C.A.S.
2011/06/002	Désignation de représentants	Election d' un nouveau délégué au SIVOM de Fronton (OM)
2011/06/003	Désignation de représentants	Election de nouveaux délégués au syndicat des eaux
2011/06/004	Désignation de représentants	Désignation nouveau représentant au syndicat mixte du SCOT Nord Toulousain
2011/06/005	Désignation de représentants	Election d'un nouveau délégué au Syndicat d'Electricité du Canton de Fronton
2011/06/006	Voeux et motions	Position sur les dernières mesures relatives à l'éducation nationale
2011/06/007	Subvention - Demande	Acquisition de mobilier scolaire – Demande de subvention
2011/06/008	Subvention - Demande	Marché de travaux relatif à l'extension de l'école maternelle Phase 3 – Demande de subvention
2011/06/009	Subvention - Demande	Demande d'inscription à la programmation départementale 2012 des constructions scolaires du 1er degré
2011/06/010	Subvention - Demande	Travaux d'extension de l'école élémentaire – Missions complémentaires pour le maître d'oeuvre
2011/06/011	Subvention - Demande	Maison du gardien du complexe sportif : mise en place d'une clôture, d'un portail et de menuiseries extérieures
2011/06/012	Subvention - Demande	Travaux et équipements au complexe sportif – Demande de subvention
2011/06/013	Subvention - Demande	Travaux à la cantine municipale -Demande de subvention
2011/06/014	Finances	Décision modificative n°1
2011/06/015	Subvention – Attribution	Subvention exceptionnelle à l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme
2011/06/016	Subvention – Attribution	Subvention exceptionnelle au Cochonnet Boulocain
2011/06/017	Urbanisme	Approbation de la 5ème modification du P.L.U.
2011/06/018	Eclairage public	S.D.E.H.G. : mise en place d'un coffret – prises sur le parking de la Mairie
2011/06/019	Intercommunalité	Modification des statuts su Syndicat des Eaux
2011/06/020	Urbanisme	Participation pour non réalisation d'une aire de stationnement

Emargements :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Jean-Pierre ROUANET</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Alain LEGRAND</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à Ch. FAURIE</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Michel PORTES</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Marie SAURIN</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Louis BONHOMME</i>

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Jean-Pierre ROUANET</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i>	<i>Maryse CAMP</i>
<i>Nadine REY</i>	<i>Philippe BOUCHE</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à A. LEGRAND</i>	<i>Valérie RICCI</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i> <i>Absent</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absent e excusée</i> <i>Procuration à D. NADALIN</i>	<i>Nadine DEYSSON</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à T. MARTY</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Rose-Marie URRIOLABEITIA</i>
<i>Tiphaine PLAGNOL</i> <i>Absent</i>	<i>Alain MASSOT</i> <i>Absent</i>		